



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

DELIBERATION N° : 20190606_23

OBJET : Approbation du plan de prévention de la délinquance 2019 - 2021

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents - Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yanniss représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 06 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190606_23

**OBJET : Approbation du plan
de prévention de la
délinquance
2019 - 2021**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Conformément à la loi du 5 mars 2007 et des textes plus récents, la stratégie nationale de prévention de la délinquance recommande l'élaboration d'un plan local d'actions en matière de prévention de la délinquance au sein des conseils locaux de Prévention de la Délinquance.

Pour rappel, la stratégie nationale s'articule ainsi autour de trois axes dont :

- le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Par ailleurs, ces axes ont été déclinés dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017.

La politique de sécurité et de prévention de la délinquance, dont le maire est le pivot sur le territoire communal, est coordonnée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Un premier plan local de prévention de la délinquance a été construit en interne en s'appuyant sur le diagnostic réalisé en 2012, lors de la réactivation du CLSPD, puis en 2016 lors du diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

Ainsi, par délibération du conseil municipal n°20160411_19 du 11 avril 2016, la Commune a approuvé son premier plan local de prévention de la délinquance pour la période de 2016 à 2018.

En février 2019, en vue d'actualiser les données à l'échelle communale, des groupes de travail ont été mis en place afin de définir les axes stratégiques et les objectifs opérationnels des différents programmes d'actions.

De ce diagnostic, 4 axes stratégiques et 18 objectifs opérationnels ont été déclinés pour le plan local de prévention de la délinquance et de la prévention de la radicalisation.

AXE 1. Prévention de la délinquance et de la récidive.

Priorité 1.1. Coordonner les actions de prévention, suivi individualisé

Priorité 1.2. Développer l'éducation routière

Priorité 1.3. Prévenir les conduites à risque

Priorité 1.4. Développer les actions de prévention à travers la pratique sportive, la culture et les loisirs

Priorité 1.5. Prévenir la récidive

Priorité 1.6. Prévenir la délinquance en milieu scolaire
Priorité 1.7. Soutenir la parentalité

AXE 2 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes.

Priorité 2.1. Coordonner les actions de prévention des violences intrafamiliales
Priorité 2.2. Coordonner un réseau « relais VIF »
Priorité 2.3. Mobiliser le tout public

AXE 3 : Sécurité et tranquillité publique

Priorité 3.1. Coordonner les actions en matière de tranquillité publique
Priorité 3.2. Prévenir les violences dans les espaces publics
Priorité 3.3. Prévenir les actes de délinquance

Axe 4 : Prévention de la radicalisation

Priorité 4.1. Les modalités de repérage
Priorité 4.2. Sensibilisation et formation des acteurs
Priorité 4.3. Mise en œuvre d'actions collectives de prévention

L'assemblée plénière, organisée le 5 avril 2019, a pris connaissance du projet du plan local de prévention de la délinquance, en la présence du Procureur, du Sous-Préfet de Saint-Pierre, du Maire, des représentants institutionnels, des chefs d'établissements, des représentants associatifs.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan local de prévention de la délinquance 2019- 2021 ;
- d'autoriser le Maire à contractualiser le plan local de la délinquance avec le Préfet, le Procureur ;
- d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20160411_19 du 11 avril 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°23,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

- Article 1^{er}**- APPROUVE le plan local de prévention de la délinquance 2019- 2021.
- Article 2-** AUTORISE le Maire à contractualiser le plan local de prévention de la délinquance avec le Préfet, le Procureur.
- Article 3-** AUTORISE le Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 4-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY





PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION



PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2019.2021

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLSPD**



SOMMAIRE

Le mot du Maire	4
Contexte et méthode d'élaboration de la stratégie	5
• Le cadre légal	5
• L'état des lieux du plan 2016.2018	6
• Bilan synthétique des actions du plan 2016/2018	7
• Bilan plan de prévention de la radicalisation	18
Partie 1 - DIAGNOSTIC LOCAL	19
I. Le contexte géographique, social et économique	20
1.1. La situation géographique	20
1.2. La situation démographique	21
1.3. Une situation socio-économique en évolution	21
1.4 La situation dans l'habitat social	21
1.5. Les équipements publics	22
1.6. La situation dans le monde scolaire	22
II. Dans le domaine de la santé	25
2. Les addictions chez les jeunes	25
2.1. A Saint-Joseph	25
2.2. Questionnaire addictions	26
2.2.1. Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)	26
2.3. La santé mentale à la Réunion	26
2.3. Les violences intrafamiliales	26
III. Le diagnostic de sécurité	27
3. Données 2017	28
3.1 . La sécurité routière	29
3.1.1. À Saint-Joseph	29
3.2. La situation dans le monde scolaire	30
IV .Les réponses apportées	31
4. La ville de Saint-Joseph	31
4.1. La politique de la ville	31
4.1.2. Le programme « Cœur de ville »	31
4.1.3. Le monde associatif	32
4.2. Les bailleurs sociaux	32
4.3. Les autorités de transports	33
4.4. Le CLSPD	33
4.5. La police municipale	34
4.6. La gendarmerie	35
4.6.1. La Police de Sécurité au Quotidien	35
4.6.2. Les interventions	35
4.6.3. Le champ d'investigation	35
4.6.4. La brigade numérique	35
V. Le recensement des acteurs et dispositifs	36

PARTIE 2 – ORIENTATIONS – OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	43
5. Les orientations et objectifs opérationnels	44
PARTIE 3 – CHAMPS D' ACTIONS	45
6.Prévention de la délinquance chez les jeunes	47
6.1. Prévention des violences des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes	49
6.2. Sécurité et tranquillité publique	50
6.3. Prévention de la radicalisation	51
Partie 4 – GOUVERNANCE LOCALE	52
7. La gouvernance locale	53
7.1. Les groupes opérationnels..	53
7.2. Le Conseil plénier et le Conseil restreint	54
7.3. l'équipe du CLSPD	54
7.4. Les plans d'actions annuels et évaluation	55
7.5. La durée	55
Partie 5 – LES SIGNATAIRES	56
Partie 6 – LES SIGLES	59

LE MOT DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLOW

ID : 974-219740123-20190606-DCM20190606_23-DE

CONTEXTE ET MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Le cadre légal

Un plan de prévention de la délinquance a été élaboré pour la période 2016-2018 avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Il s'est fait en plusieurs phases :

- le diagnostic qui a pour vocation de décrire la situation actuelle, met en exergue les principales difficultés du territoire et réfléchit à des pistes de travail adaptées.
- un état des lieux permettant de recenser les dispositifs et acteurs susceptibles d'être mobiliser pour prévenir la délinquance.

Une réflexion a été portée afin de définir un plan local de prévention de la délinquance, déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et du plan départemental.

Le 31 mars 2016, ce plan a été validé en assemblée plénière et approuvé en conseil municipal le 11 avril 2016.

Il est structuré autour de 3 axes de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance.

A savoir :

- la prévention de la délinquance chez les jeunes
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- la sécurité et la tranquillité publique

De ces 3 axes nous avons dégagé 14 objectifs opérationnels :

AXE 1. Prévention de la délinquance et de la récidive (12 fiches actions)

- Priorité 1.1. Coordonner les actions de prévention : suivi individualisé
- Priorité 1.2. Développer l'éducation routière
- Priorité 1.3. Prévenir les conduites à risque
- Priorité 1.4. Développer les actions de prévention à travers la pratique sportive, la culture et les loisirs
- Priorité 1.5. Prévenir la récidive
- Priorité 1.6. Prévenir la délinquance en milieu scolaire
- Priorité 1.7. Lutter contre la radicalisation
- Priorité 1.8. Soutenir la parentalité

AXE 2 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes (4 fiches actions)

- Priorité 2.1. Coordonner les actions de prévention des violences intra familiales
- Priorité 2.2. Coordonner un réseau « relais VIF »
- Priorité 2.3. Mobiliser le « grand public »

AXE 3 : Sécurité et tranquillité publique (6 fiches actions)

- Priorité 3.1. Coordonner les actions en matière de tranquillité publique
- Priorité 3.2. Prévenir les violences dans les espaces publics
- Priorité 3.3. Prévenir les actes de délinquance

Soit 22 actions.

L'état des lieux du plan local de prévention de la délinquance 2016.2018

Compte tenu des diagnostics posés sur la commune, des problématiques repérées, la commune choisit de s'intégrer dans la programmation du plan national, à savoir :

- programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes ;
- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Plan de prévention de la radicalisation

Conformément à l'adoption par le gouvernement en avril 2014 d'un plan national de prévention de la radicalisation, une note du premier ministre invite les collectivités territoriales à élaborer un plan d'actions de prévention de la radicalisation.

Les collectivités territoriales ont vocation à développer : des actions préventives, un accompagnement social de proximité.

A ce titre il est demandé que chaque contrat de ville soit complété par un plan d'actions de prévention de la radicalisation, qui en constituera une annexe.

Le CLSPD qui a vocation à animer le volet prévention de la délinquance sera l'instance d'animation de ce plan ainsi que l'animation du groupe opérationnel dédié qui travaillera à structurer une démarche locale de repérage de la radicalisation et de prise en charge individualisé en collaboration avec les différents acteurs locaux. Les échanges à caractères confidentiels pourront se faire dans un cadre sécurisé puisque le CLSPD est doté d'une charte déontologique.

La prévention de la radicalisation est un enjeu prioritaire qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales. Elles jouent un rôle majeur dans la détection et la prise en charge des jeunes en voie de radicalisation et de leur(s) famille(s).

Ce plan vient en complément de la cellule départementale de suivi piloté par la préfecture, il doit :

- S'attacher aux champs de la prévention primaire et secondaire (la prévention tertiaire relevant uniquement de l'autorité judiciaire)
- Mettre en place de mesures de droit commun : protection de l'enfance, prévention de la délinquance et le soutien à la parentalité
- Mobiliser le partenariat tant institutionnel qu' associatif
- Mettre en œuvre un groupe opérationnel dédié qui doit permettre d'identifier, de manière complémentaire, de structurer une démarche locale de repérage et de prise en charge individualisée.

Le plan de prévention de la radicalisation s'articule autour de trois priorités : le repérage, la formation et le soutien aux actions collectives de prévention.

Bilan synthétique du plan local d'actions de prévention de la délinquance de 2016 à 2018

Priorités	Objectifs généraux	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Reconduction 2019.2021
Axe 1 : Prévention de la délinquance chez les jeunes					
L. Coordonner les actions de prévention					
1. Groupe opérationnel consacré au programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le partenariat local de prévention et de sécurité - Piloter la mise en œuvre du projet territorial de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 février - élaboration du plan local d'actions de prévention de la délinquance - des échanges se font déjà avec les différentes institutions pour l'accompagnement des jeunes et leurs familles 	<ul style="list-style-type: none"> - 19 septembre Élaboration plan de prévention de la radicalisation - 10 octobre Mise en œuvre du groupe opérationnel dédié - 7 novembre groupe de travail préparation assemblée plénière 	<ul style="list-style-type: none"> - 19 septembre Réunion de présentation Point Ecoute Gendarmerie destiné aux lycées - présentation du dispositif parents acteurs 	<p>oui</p> <p>non</p> <p style="text-align: right;">x</p>
2. Mise en œuvre d'un groupe opérationnel de suivi personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance - Prévenir et lutter contre les comportements déviants et le risque de rupture - Repérer les actes d'incivilités ou comportements déviants des 18-25 ans - Réfléchir à la prise en charge la plus pertinente au problème posé - Coordonner la prise en charge des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration de la charte de confidentialité - reste à formaliser ce groupe 		<ul style="list-style-type: none"> Pas de rencontre en 2018. Suite au départ de la déléguée du préfet, le groupe n'a pu être formalisé 	<p>x</p>

1.2 Développer l'éducation routière

					oui	non
3. Accès au permis piéton	Enseigner aux classes de CE2 le sens de la responsabilité individuelle au-delà des règles de circulation piétonne., grâce à un ensemble de précautions, des enfants d'assurer leur propre sécurité.	- Remise globale le 16 juin 2016 - 18 écoles concernées soit 648 élèves du CE2 (La quasi-totalité des écoles touchées sauf 2)	- Remise globale le 20 juin 2017 - 19 écoles concernées soit 682 élèves du CE2- (Toutes les écoles touchées sauf 1)	Remise globale le 22 Juin 2018 - 19 écoles concernées soit 595 élèves du CE2	X	
4. Communication en matière de sécurité routière	- Diminuer le sentiment d'insécurité lié à la sécurité routière - Maintenir le nombre d'accidents matériels à un niveau « convenable » - Contribuer à diminuer le nombre d'infractions sur la route Faire adopter une attitude responsable aux usagers de la route	- Le 21 avril 2016 « Apprenons la ville 2016 » (association Prévention MAIF) - 280 élèves du CM2	- Le 21 avril 2017 « Apprenons la ville 2017 » (association Prévention MAIF) - 215 élèves du CM2	- Le 17 Avril 2018 «Apprenons la Ville 2018» - 210 élèves (soit 7 classes de 28-30 élèves du CM2)	X	
			- Le 16 mars 2017 Journée d'insertion et de citoyenneté (HAPPY) - Parcours alcoolémie, alcool et sécurité routière, voiture tonneau, scooter virtuel...	Le 15 Mars 2018 -Journée d'Insertion Citoyenneté «Happy» environ une centaine de personnes touchées	X	
			- Le 12 mai 2017 Rallye de St Jo Affichage, distribution de flyers, parcours alcoolémie...	Formations dispensées par Mr Jaldoreau, chargé de mission à la DEAL. 2 sessions : - 31 personnes - Agents de la collectivité - Associations	X	

1.3 Prévenir les conduites à risque				oui	non
<p>5. Prévention des conduites addictives en milieu scolaire</p> <p>Association « Mouvement Vie Libre » ROSA PAYET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir détecter, anticiper et donc prévenir les conduites à risques - Sensibiliser les publics aux dangers liés à l'usage de tous les produits psycho-actifs, au effets de l'alcool sur leurs comportements - Mettre en œuvre des actions collectives et individuelles autour des addictions 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 établissements soit 1866 élèves - 3 écoles soit 125 élèves Soit 1991 élèves concernés 	<p><u>Primaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 écoles - 10 classes concernées soit 286 élèves de CM2 <p><u>3 collèges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Joseph Hubert :234 élèves Achille Grondin : 965 élèves Vincendo :108 élèves <p><u>2 lycées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Lycée agricole : 171 élèves Lycée de Vincendo :160 élèves <p>soit 1638 élèves sur ces 5 établissements scolaires</p>	<p><u>Primaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 écoles - 17 classes soit environ : 476 élèves de CM2 <p><u>2 collèges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Joseph Hubert : Achille Grondin : Soit 1199 collégiens <p>Collège de Vincendo dans le cadre du CESC</p>	X
<p>6. Charte alcool, charte de bonne conduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enrayer les problèmes d'alcoolisme et les troubles de la tranquillité publique sur les lieux de vente - Évaluer l'action et le respect de la législation avec les débiteurs d'alcool - Sensibilisation autour des risques de la consommation excessive d'alcool 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 signataires le 28 août 2014 - 2016 : 15 signataires soit 66 signatures sur 149 débiteurs recensés 	<p>11 signatures</p> <p>soit 75 signataires sur 149 débiteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2018 : 24 signatures soit 100 signataires sur 149 débiteurs recensés 	X
<p>Café des parents : « les dangers internet » Sensibilisation aux dangers d'internet (ES)</p>	<p>Échanger avec les parents sur l'utilisation d'internet</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le 3 octobre 2017, école de Langevin - Le 12 octobre 2017, école de Grand- Galet - Le 9 novembre 2017 école de Vincendo 	<p>Collège Achille Grondin</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 journées - 8 classes de 4ème - soit : 216 élèves 	
<p>« Permis internet »</p>	<p>- Apprendre à être responsables et vigilants dans leur manœuvre lorsqu'ils font usage d'internet.</p>	<p>Action non réalisée</p>	<p>- 2 classes de CM2</p> <p>soit 62 élèves de l'école de Vincendo</p>	<p>Action non réalisée</p>	

	Le permis internet pour les enfants est un programme national de prévention pour un usage sécurisé et vigilant d'internet à l'attention des enfants du CM2 et de leurs parents.				x
1.4 Développer des actions de prévention à travers la pratique sportive, la culture, les loisirs.					
7. Opération Vie Vacances (OVVV)	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des vacances pour tous - Permettre l'accès au sport et à la culture pour tous - Développer la vie des quartiers - Faciliter l'accès de publics jeunes en difficultés ou fragilisés, à des activités de loisirs - Bénéficier d'une prise en charge éducative 	<p>OMS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 journées réalisées - 20 adolescents de 13/17 ans <p>Arts pour Tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 journées réalisées - 20 adolescents de 11/18 ans 		<p>2 porteurs de projet</p> <p>L'accompagnement de publics dits fragilisés</p> <p>Arts pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> * élaboration de projets, valorisation et épanouissement des adolescents, acquisition d'outils pour devenir des citoyens responsables. - 20 jeunes (9 filles et 11 garçons) - de 11 à 18 ans - 25 journées réalisées <p>OMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> * impulser une dynamique positive à dimension sociale, culturelle et citoyenne d'éducation par le sport - 25 jeunes (10 filles et 15 garçons) - de 13 à 17 ans - 20 journées réalisées 	x
8. agir en semble pour mieux se comprendre	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les situations de violence, de décrochage scolaire, de rupture familiale 	-		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les relations entre les forces de sécurité de l'état et la population par la 	non

	<p>- Contribuer à l'élaboration et la mise du parcours et du projet de vie du jeune fragilisé</p>			<p>réalisation d'un court métrage qui présente les activités de la gendarmerie à la population - 22 jeunes âgés de 14 à 25 ans issus des quartiers prioritaires</p>	
<p>9. Jeux de St JO</p>	<p>- Informer et sensibiliser le public en matière de consommation d'alcool - Informer sur les numéros utiles - Repérer et orienter les personnes vers une démarche de soins</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Mise en œuvre d'ateliers de prévention alcool par l'Association Mouvement Vie Libre Mise en œuvre d'un atelier de prévention sécurité routière par l'Association Prévention MAIF Mise œuvre de questionnaires Distribution de numéros utiles Sur 100 questionnaires : 92 questionnaires renseignés - 35 mineurs 19 garçons et 16 filles - 57 majeurs 34 hommes et 23 femmes</p>	<p>X</p>
<p>10. Indiana Jeune's sport cité nature</p>	<p>- Favoriser le mieux « vivre ensemble » et développer avec ,par et pour le public adolescent des actions(camping jeunes,séjour dans la zone Océan Indien..)</p>	<p>9 journées réalisées - 80 jeunes sur chaque rencontre - 4 ateliers de prévention (addictions, tri sélectif, sensibilisation collecte de fond pour le téléthon</p>	<p>- 8 journées réalisées - environ 100 jeunes touchés sur chaque rencontre - 4 ateliers de prévention (les addictions, les dangers d'internet, tri sélectif, sécurité routière)</p>	<p>Tournoi Futsal - 8 journées réalisées 2 ateliers de prévention : -20 Mars un atelier prévention de la BPDJ « la violence dans le sport » -19 Juillet : la prévention alcool par l'Adulte relais du C.S.L.P.D Soit environ 80 jeunes par journées d'activité.</p>	<p>X</p>

1.5 Développer et diversifier les mesures TIG		oui	non	
11. Travail d'Intérêt Général (TIG)	<p>- Favoriser l'insertion professionnelle afin de prévenir la récidive</p> <p>- Développer et diversifier l'offre de réponses aux infractions par une implication de la collectivité territoriale</p> <p>- Étendre cette mesure qui a démontré son efficacité</p> <p>- Mettre à la disposition des magistrats une palette plus importante de TIG en nombre et en nature</p> <p>- Mobiliser les partenaires locaux du CLSPD</p>	<p>- Le 24 juin 2016</p> <p>- Réunion d'information, échanges autour de l'accueil des tiggistes, l'état des lieux de l'existant en présence des élus, les ressources humaines, les services techniques et environnement.</p>	<p>- Le 21 septembre 2017</p> <p>Conforter les mesures TIG sur le territoire, évaluation dans le cadre du CLSPD</p> <p>- Mise en œuvre d'un groupe de travail thématique : - Présentation du dispositif - Inviter les associations, bailleurs sociaux et autres acteurs à accueillir TIG - Procédure de la prise en charge TIG via le CLSPD - Difficultés de mobiliser les associations</p>	<p>x</p>
1.6 Prévenir la délinquance en milieu scolaire				
12. « Point Écoute gendarmerie »	<p>- Recenser les problèmes rencontrés par les jeunes</p> <p>Prévenir les risques liés à tous types de violences</p> <p>- Rapprocher gendarmes et jeunes afin que des liens de confiance et de mutuel respect s'installent.</p>	<p>- Action réalisée une fois par trimestre dans les 3 collèges de la commune</p>	<p>- Mise en œuvre du PEG dans les 3 collèges du territoire ainsi que 2 lycées.</p>	<p>x</p>
13. Prévention des violences dans les écoles primaires	<p>- Développer les approches de prévention partenariale au sein des établissements scolaires portant sur les incivilités et les violences à l'école</p> <p>- Développer les projets de sensibilisation</p>	<p>9 écoles 255 élèves du CM2</p>	<p>4 écoles concernées soit : 204 élèves</p>	<p>x</p>

1.7 Lutter contre la radicalisation		oui	non
14. Action préventive en direction des personnes en risque de radicalisation ainsi que leurs familles	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la radicalisation des personnes signalées 		X
	<p>Cette action sera évaluée dans le cadre de notre plan de prévention de la radicalisation</p> <p>Cette action sera évaluée dans le cadre de notre plan de prévention de la radicalisation validée en mars 2018</p>		
1.8 Soutenir la parentalité		oui	non
15. Création d'un conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF)	<ul style="list-style-type: none"> - Aider et soutenir les familles confrontés à des difficultés pour exercer leur autorité parentale - Valoriser l'autorité parentale et la fonction éducative - Informer les familles de ses droits et devoirs - Proposer des mesures d'accompagnement et ou de soutien adaptées - Prévenir et lutter contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire ou social - Intervenir le plus en amont possible pour empêcher les situations préoccupantes de s'aggraver - Apporter une réponse de proximité - Restaurer l'autorité parentale et le respect des valeurs de la République 		X
	<p>ACTION NON RÉALISÉE</p>		

Priorités	Objectifs généraux	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Reconduction 2019, 2021
AXE 2 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes					
2.1. Coordonner les actions en matière de violences intrafamiliales					
1. Groupe opérationnel engagé dans le programme pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et évaluer les besoins des différents publics - Développer des projets de coordination CLSPD 	<ul style="list-style-type: none"> - Le 4 février - élaboration du plan local d'actions - Le 12 février groupe de travail : « réflexion autour de la communication VIF » Soit 1 rencontre 10 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le 28 Avril Présentation du plan local d'action de prévention de la délinquance 		oui non
2. Réseau « relais VIF »	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre le réseau de professionnels, rencontres d'échange de pratiques ou traitement sous forme de conférence de questions spécifiques - Favoriser la complémentarité du partenariat afin de développer une culture partagée de la démarche de lutte contre les violences intrafamiliales - Rendre le réseau d'aide et de protection lisible et accessible aux personnes victimes de violences conjugales et aux professionnels - Améliorer et resserrer les liens entre les associations, les institutions et professionnels de santé, social, médico-social et judiciaire pour une meilleure prise en charge et un accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales 	<p style="text-align: center;">2.2 Coordonner un réseau « relais VIF »</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 matinées : - Le 12 juin - Le 9 septembre - Le 18 novembre soit 48 personnes touchées 	<ul style="list-style-type: none"> - Le 8 septembre 23 personnes touchées La séance du 10 novembre reportée (Intervention de Mme Caroupanin, la déléguée régionale des droits des femmes) 	<p>Rencontres/débats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 9 Mars Les discriminations, le harcèlement et la protection de l'enfance Mr LEFEVRE Didier - Conseiller Technique: Défenseur des Droits Réunion /Mayotte) 24 personnes - Le 8 Juin Compréhension de la violence chez les hommes à la Réunion. 32 personnes Mr SINGAINY Daniel (Psychologue Clinicien) - La rencontre du 9 Novembre 2018 annulée proposée par Mme CAROUPANIN Nadine (déléguée régionale des droits des femmes et de la lutte contre le sexisme) 	oui non

2.3. Mobiliser / informer le grand public		oui	non
<p>3. Communication et information sur les questions liées aux violences faites aux femmes et intrafamiliales</p>	<p>- Mener des actions afin de mobiliser le tout public autour de la problématique des violences intrafamiliales et conjugales dans les structures de proximité en s'appuyant sur le relais VIF. - Sensibiliser et informer le plus grand nombre de personnes sur cette problématique</p>	<p>VIF de proximité : - 12 octobre 2017 (centre ville) - 9 novembre 2017 (Langevin) Communication : - Campagne de sensibilisation la semaine du 20 novembre (affichage, numéros utiles ...) - Information sur le site de la ville et les réseaux sociaux - Partenariat avec le lycée de Vincendo</p>	<p>1. Manifestations - 8 Mars 2018 Journée Mondiale des Droits des Femmes : . Zumba, self défense . Echanges/débats . Communication numéros utiles - Diffusion du film « Noir et Blanche » de Jean- Laurent FAUBOURG au Collège Achille GRONDIN</p>
		<p>2. Semaine du 19 Novembre - Campagne d'affichage - Mise en œuvre de la journée du 25 Novembre, diffusion du film « jusqu'à la garde » en partenariat avec l'école du bonheur</p>	<p>X</p>
		<p>3. VIF de proximité : - 27 Avril 2018 Cayenne/Butor /Les Quais - 22 Mai 2018 Jean - Petit - 25 Septembre 2018 La Grète 30 personnes au total touchées Intervenants : Gendarmerie/Assistante Sociale/ l'association La Croche (Self défense)</p>	<p>X</p>
	<p>Actions ponctuelles en partenariat avec le lycée de Vincendo</p>	<p>-</p>	<p>Année scolaire 2017-2018 - Participation aux cafés-rencontres dans les quartiers (campagne d'affichages, accueils du public et débats sur la thématique)</p>

	<p>CLSPD coordonnatrice Lycée de Vincendo Classes Ter ST2S</p>			<p>- Une intervention de la BPDJ dans l'établissement - Rencontre avec Mr Gérard K/BIDI Gérard (étu de la santé), - travail avec Jean Laurent FAUBOURG et son équipe autour du court-métrage « Noir et Blanche ». - Animation de la matinée du 25 lors de la diffusion du film</p>	
	<p>Actions externes avec partenariat BPDJ établissements scolaires SPIP/ Perrine DELEXIA</p>			<p>X</p> <p>- 29 Mars - 4 écoles (Langevin, Grand Galet, Vincendo) - le collège de Vincendo</p>	
				<p>X</p> <p>Avril à mai - 7 séances de 3 heures - Mise en scène réflexive sur le rôle des auteurs de violences 4 et 8 septembre 2018 - 2 séances de 4 heures</p>	
<p>4. Développer un lieu d'accueil</p>	<p>- Développer un lieu d'accueil et de ressources avec une équipe dédiée - Améliorer le premier accueil et renforcer les protections - Prévenir des violences par la sensibilisation et l'éducation - Accompagner les victimes</p>			<p>X</p> <p>6 personnes reçues dans les locaux du CLSPD pour un premier accueil, écoute... puis orientation vers les institutions compétentes</p>	

Priorités	Objectifs généraux	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Reconduction 2019, 202	
AXE 3 : sécurité et tranquillité publique						
3.2 Prévention des violences dans les espaces publics						
2. Prévention des violences : sécurisation aux abords de la gare routière	- Renforcer la sécurité aux abords et à l'intérieur de la gare routière par des mesures préventives et dissuasives	- Patrouilles régulières de la gendarmerie et de la police municipale	- Patrouilles plusieurs fois par jour - Patrouilles pédestres - Contrôle sous réquisition au minimum tous les mois souvent en coordination avec la police municipale	- Patrouilles plusieurs fois par jours - Patrouilles pédestres - Contrôle sous réquisition au minimum tous les mois souvent en coordination avec la police municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Prévention des violences aux abords des établissements scolaires	- Renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires par des mesures préventives et dissuasives	<u>Public touché</u> : collégiens, lycéens, personnels <u>Tranche d'âge</u> : Tout âge	- Patrouilles aux horaires de sorties - Renforcement de la surveillance si phénomènes particuliers de délinquance	- Patrouilles aux horaires de sorties - Renforcement de la surveillance si phénomènes particuliers de délinquance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3 Prévenir les actes de délinquance						
4. Conseils pratiques de sécurité	- Compléter et diffuser des informations utiles via le site internet de la ville de Saint-Joseph, sur les problématiques liées à la sécurité et à la prévention - Dispenser des conseils et de bonnes pratiques citoyennes et responsables Sensibiliser via des campagnes de prévention (type affiches, flyer, page WEB)	<u>Des informations utiles sur le site de la ville</u> : - Opérations tranquillité vacances - Conseils pratiques aux seniors - Législations sur les chiens méchants - Les vols - Les violences intrafamiliales			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Vol à la roulotte	- Diffuser des informations utiles via le site de la ville de Saint-Joseph, sur les problématiques liées à la sécurité et à la prévention - Dispenser des conseils et bonnes pratiques citoyennes et responsables	-	Recensement des professionnels	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Vidéoprotection	- Développer la vidéo protection, pour l'éclaircissement des faits et la dissuasion - Dissuader et contribuer à la prévention de la délinquance - Améliorer la sécurité des espaces publics, la qualité de vie et la sécurité du territoire		- Présentation du projet de vidéo de protection - Présentation du diagnostic de sûreté de la gendarmerie - le 5 octobre 2017, délibération en conseil municipal	Pour rappel, la présentation de l'étude de faisabilité du projet de vidéoprotection pour un financement FIPD a été réalisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 974-219740123-20190606-DCM20190606_23-DE

			<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'intervention et les investigations des forces de sécurité de l'État - Protéger les lieux exposés à des risques d'agression, de vols ou de trafics de stupéfiants 	
<p>Police de Sécurité au Quotidien (PSQ)</p>	<p>Dans le cadre de la mise en place de la police de sécurité au quotidien (PSQ), la gendarmerie a mis l'accent sur quatre domaines d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil du public et le contact avec la population - le domaine de la prévention - la fonction intervention - le champ d'investigation (travail d'enquête) 		<p>Mise en œuvre de la PSQ</p> <p>Réunion PSQ : Mme DARID de la sous-préfecture, la gendarmerie, la police municipale et le CLSPD les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 février 2018 - 19 avril 2018 - 30 octobre 2018 <p>Réunion semestrielle entre : Le Maire, la gendarmerie et la sous-préfecture le 27 juin.</p>	X

Bilan synthétique des actions du plan de prévention de la radicalisation

Priorités	Objectifs généraux	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Reconduction 2019, 2021
<p>4. 1. modalités de repérage</p>	<p>- S'attacher aux champs de la prévention primaire et secondaire</p>		<p>- Le 20 septembre 2017 réunion de présentation du plan de prévention de la radicalisation</p> <p>- 26 participants</p> <p>- GUT, établissements scolaires, bailleurs sociaux,</p> <p>CAsud, Contrat de Ville, VBJ, AJMD, OMS, ASVP, SAT, PEDT, service des assemblées, Pôle Emploi...</p>	<p>25 Septembre 2018</p> <p>Diffusion du film « Le ciel attendra »</p> <p>Publics :</p> <p>Scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 325 élèves (264 collégiens et 61 lycéens) - 21 personnes de l'équipe pédagogique - 15 autres (service civique, professionnels associations, gendarmerie, élus...) <p>Soit 361 personnes</p>	X
<p>4. 2. Sensibilisation et formation des acteurs</p>	<p>- Mettre en place de mesures de droit commun : protection de l'enfance, prévention de la délinquance et le soutien à la parentalité</p>				
<p>4.3. mise en œuvre d'actions collectives de prévention</p>	<p>- Mobiliser le partenariat tant institutionnel qu'associatif</p> <p>- Mettre en œuvre d'un groupe opérationnel dédié qui doit permettre d'identifier, de manière complémentaire, de structurer une démarche locale de repérage et de prise en charge individualisée.</p>				

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 974-219740123-20190606-DCM20190606_23-DE

PARTIE 1

DIAGNOSTIC LOCAL

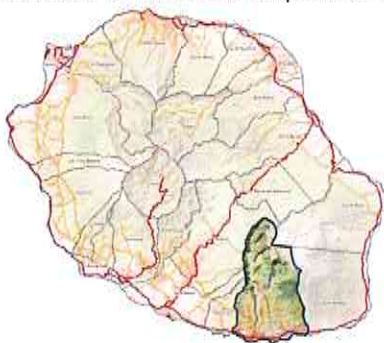
I/ LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

Le précédent plan s'appuyant sur les données 2012-2015. Il s'agit de les réactualiser. Il est nécessaire pour une meilleure compréhension des enjeux en matière de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique de faire le point sur les différentes caractéristiques socio-économiques mais aussi géographiques.

1.1 – La situation géographique

➤ *Un grand territoire*

Située au sud-est de l'île, Saint-Joseph est la 3^{ème} plus grande commune de la Réunion. La commune couvre une superficie de 17.839 hectares, soit 7% du territoire départemental.



La commune compte également 2 cantons, 15 IRIS et 5 grands secteurs (hors forêt).

Saint-Joseph forme avec ses communes voisines Saint-Pierre et Saint-Philippe ; « le Sud Sauvage », « le Grand Sud ».

Par ailleurs, Saint-Joseph est membre de la communauté d'agglomération du Sud de la Réunion (CASUD) et du syndicat mixte d'étude et de programmation du Scot du Grand Sud. Le territoire de la CASUD regroupe 4 communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon.

➤ *Quartiers prioritaires*

Il existe sur Saint-Joseph plusieurs secteurs d'habitations dont les 3 quartiers prioritaires : Cayenne/Butor/Les Quais, Centre -ville /cités et Langevin

➤ *Un relief spécifique*

Saint-Joseph est ainsi caractérisé par :

- Un territoire hétérogène,
- Avec des zones très contrastées,
- Et des quartiers enclavés, isolés.

Ce relief atypique impacte sur le mode de vie des saint-joséphois.

1.2. - La situation démographique (données ARS)

A la Réunion :

Avec une croissance moyenne de 0,7% par an et une population estimée à 843 500 habitants en 2015, la Réunion est le 26ème département français le plus peuplé.

Les Réunionnais vivent plus longtemps, mais ils restent confrontés à des problématiques socio-économiques majeures. En 2013, 42% des réunionnais étaient en situation de pauvreté contre 13,7% des métropolitains. Cette situation est aggravée par un chômage qui est 2 fois plus répandu qu'en France métropolitaine (22,4% de taux de chômage en 2016) et qui touche principalement les jeunes de moins de 25 ans non diplômés (44% des 15-24 ans sont au chômage).

A saint-Joseph :

Une population qui a évolué chaque année

Saint-Joseph voit sa population augmenter chaque année, selon les derniers chiffres officiels, de 37 608 habitants au recensement de la population en 2015 contre 35 846 en 2009. Sur le long terme la population de Saint-Joseph est passée de 22 361 habitants en 1968 à 37 362 habitants en 2015, elle a donc augmenté de 15 001 habitants sur une période de 46 ans, soit une évolution de 67,09%.

La répartition de la population est inégale sur ce grand territoire. Le secteur Grand Littoral regroupant les quartiers du Centre-ville, de la Cayenne et de Manapany est davantage peuplé, elle représente près de la moitié de la population Saint-Joséphoise.

1.3. Une situation socio-économique en évolution (données ARS)

A la Réunion :

Cette situation est aggravée par un chômage qui est 2 fois plus fort qu'en France métropolitaine (22,4% de taux de chômage en 2016) et qui touche principalement les jeunes de moins de 25 ans non diplômés (44% des 15-24 ans sont au chômage). Malgré un niveau de qualification moyen à la hausse, 36 % des jeunes ayant terminé leurs études sortent du système scolaire sans qualification contre 19,4% en France métropolitaine. De plus, 22,6% des 16-65 ans ayant été scolarisés à La Réunion sont confrontés à l'illettrisme contre 7,4% en France métropolitaine en 2011.

A Saint-Joseph en 2015 :

- Le taux de chômage très élevé : 44,1%
- Le taux d'activité est de 68,7%
- Le taux d'emploi de 38,4%
- Le revenu de Solidarité Active : 4 461 bénéficiaires
- La population de Saint-Joseph compte 28 074 habitants de plus de 15 ans.

1.4. La situation dans l'habitat social

A Saint Joseph la proportion de logements locatifs sociaux apparaît élevé, représentant 12 % des résidences principales en 2017.

- 12 288 logements sociaux

- Plus de maisons : la part des maisons est élevée sur la commune : près de 84,1% des logements (supérieure à la moyenne régionale).

- Même si les appartements restaient minoritaires sur le territoire en 2015, ce type de logement progresse depuis 1999. On observe une augmentation des logements collectifs : leurs effectifs ont plus que doublé en 15 ans. La part des appartements a doublé, passant de 6% en 1999 à 15,4% en 2015.*

- Disparités spatiales de la croissance urbaine

Les secteurs Ouest et centre du territoire sont marqués par une croissance urbaine plus forte. Par ailleurs, les typologies d'habitat diffèrent entre les hauts et les bas. On observe une concentration des logements collectifs, des appartements sur le littoral.

- Davantage d'allocataires d'aides au logement

Au 31 décembre 2015, la CAF Réunion recensait 5 078 allocataires bénéficiant de l'aide au logement, ce qui représentait **36% des ménages de la commune, contre 37% des ménages** à l'échelon régional : 2 904 allocataires pour l'ALF (Allocation de Logement à caractère familial) et 2 174 allocataires pour l'ALS (Allocation de Logement à caractère Social).

- Un parc locatif social qui se développe sur la commune

Saint-Joseph est une ville à faible proportion d'habitat social. Néanmoins, le parc locatif social a doublé depuis 1999.

Quatre opérateurs interviennent sur le territoire communal. Il s'agit de :

- SODEGIS : 45% du parc locatif social
- SIDR : 24% du parc locatif social
- SEMAC : 12% du parc locatif social
- SHLMR : 19% du parc locatif social

A Saint-Joseph, 90 % des logements sociaux sont réalisés en opération d'habitat collectif.

1.5. Les équipements publics

- La médiathèque
- le skatepark
- le gymnase
- la piscine
- des complexes sportifs de proximité
- les maisons pour tous dans certains quartiers

L'absence d'équipement public de proximité dans certains quartiers peut ralentir la cohésion sociale et le lien sociale

-

1.6. La situation dans le monde scolaire

➤ **Des équipements scolaires bien répartis dans les quartiers**

Collèges et lycées

	2000-2001		2014-2015		évol.
	Eff.	Div.	Eff.	Div.	14 ans
Collèges					
Joseph Hubert (cente-ville Est)	1 047	42	1 031	42	-1,5%
Achille Grondin (centre-ville Ouest)	741	29	878	33	18,5%
La Marine (Vincendo)	728	28	753	29	3,4%
TOTAL Saint-Joseph	2 516	99	2 662	104	5,8%

Source : Académie de la Réunion

Le collège "Les Sang-dragons » a été transféré plus à l'Ouest du centre-ville et se nomme désormais « Achille Grondin ».

L'effectif de collégiens restait stable jusqu'en 2008 à l'image de la situation réunionnaise. L'année 2009 -2010 a été marquée par une nette reprise de la croissance des effectifs scolaires (+100 élèves). En 2014/2015, la commune comptait 146 élèves en plus qu'en 2000/2001

Lycées	2000-2001						2014/2015						évol. 14 ans Total
	Second cycle		Post-bac		Total		Second cycle		Post-bac		Total		
	Eff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.	
LGT de Vincenzo	411	15	0	0	411	15	544	21	61	2	605	23	47,2%
LGT Pierre Poivre (centre-ville Est)	929	28	70	2	999	30	912	30	49	2	961	32	-3,8%
LP Paul Langevin (centre-ville Ouest)	775	64	0	0	775	64	856	39	0	0	856	39	10,5%
TOTAL Saint-Joseph	2 115	107	70	2	2 185	109	2 312	90	110	4	2 422	94	10,8%

Source : Académie de la Réunion

Suite à une diminution globale de l'effectif de lycéens à saint-joseph jusqu'en 2010 liée à une réorganisation de la carte scolaire dans le secteur, les effectifs ont augmentés fortement ces dernières années. Ainsi, la ville comptait en 2014/2015 237 élèves supplémentaires par rapport à l'année 2000/2001 : 197 dans le second cycle et 40 post-bac. Seul le lycée Pierre Poivre a perdu en effet près de 40 élèves.

Enseignement agricole	Effectif 2007-2008
LP Agricole (centre-ville Ouest)	221
CFA Agricole	213
CFPPA Agricole	nc

Source : DAF 974

L'enseignement agricole demeure une spécificité de Saint-Joseph. Le lycée agricole et les centres de formations associés accueillent un public en provenance de l'ensemble du bassin Sud voire au-delà. En effet, l'enseignement agricole public réunionnais est présent sur 4 sites : Saint Paul, Saint Benoit, Piton Saint Leu et Saint Joseph. Il n'existe qu'un seul autre lycée agricole à la réunion, localisé à Saint-Paul (LEGTA).

Le Lycée professionnel agricole de Saint-Joseph propose des formations de niveaux bac et BEPA dans 4 domaines

- La production animale
- L'horticulture (floriculture et maraîchage)
- Cultures de plein champ
- L'agroéquipement

➤ **Non diplômés et diplômés du primaire, du secondaire, de l'enseignement supérieur à Saint-Joseph**

	Personnes non scolarisées	% de la population non scolarisée	Moyennes des villes
Aucun diplôme	15 492	56,3%	32,2%
CAP / BEP	5 290	20,5%	28,6%
Baccalauréat / brevet professionnel	3 370	13,1%	21,2%
Diplôme de l'enseignement supérieur	2 610	10,1%	21,9%

Tableau 4 : Diplômés ou non, du primaire à l'enseignement supérieur en 2014

On constate que le niveau de formation sur la commune est faible. En effet, la part la plus importante est celle des personnes n'ayant aucun diplôme ou titulaires d'un brevet des collèges. En 2013, il y a 79,5 % de salariés de la commune dont 41,1 % de femmes. La population a tendance à augmenter plus vite que les emplois créés.

II/ DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ (source ARS, cadre d'orientations stratégiques 2018.2028)

Pour la période 2018/2028 l'ARSOI a validé 8 orientations stratégiques notamment :

- la préservation de la santé des jeunes
- la santé des femmes, des couples et des enfants

2. Addictions chez les jeunes : (données ARS)

L'alcool représente le produit psychoactif le plus consommé chez les jeunes de 17 ans, comme pour l'ensemble de la population. Les usages excessifs répétés dans l'année concernent 10% des jeunes à 17 ans lorsque l'usage régulier touche 5% des jeunes. L'alcool est de plus associé à de nombreux passages à l'acte (suicides, violences...), accidents du travail, et accidents de la route. Les réunionnais de 15 à 30 ans sont également concernés par un tabagisme quotidien. De même, l'usage régulier de cannabis est en hausse (en 2014, 3% des 15-64 ans et 8% des jeunes de 17 ans).

Les addictions comportementales (sans produit) semblent trouver dans l'île un contexte favorable à leur progression : autant pour les jeux de hasard et d'argent que pour les jeux vidéo ou internet.

Les addictions sans produits semblent également se développer. Une étude réalisée en 2010 auprès des étudiants à l'université de La Réunion estimait à 13% la part des étudiants concernés par un usage d'internet problématique ou à risque (sans différence entre les sexes).

2.1. A Saint-Joseph

- **Une population très concernée par des problèmes d'addictions** (données ville)

Une antenne du Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'ANPAA 974, est localisée sur la commune. Les données d'activités de l'association indiquent que 145 saint-joséphois ont été reçus, en moyenne chaque année, entre 2009 et 2011 à l'antenne du CSAPA.

La majorité des patients reçus étaient des hommes entre 30 et 49 ans. Les moins de 30 ans représentaient 20% de la file active et les personnes de 50 ans et plus, 30%.

On peut noter des particularités des patients de Saint-Joseph comparativement à la file active de l'ensemble des CSAPA et antennes gérés par l'ANPAA 974 : prédominance plus marquée des hommes, et plus de personnes âgées de 50 ans et +.

Tableau 10 : Patients de Saint-Joseph reçus à l'antenne du CSAPA Sud sur la période de 2009-2011

	Antenne CSAPA	
	Nombre	Part (%)
Ensemble des patients reçus	145	100%
1 Dont hommes	130	90%
2 Dont femmes	15	10%
3 Dont personnes âgées de moins de 30 ans	30	20%
4 Dont personnes âgées de 30 à 49 ans	72	50%
5 Dont personnes de 50 ans et plus	43	30%

2.2. questionnaire portant sur les addictions.

Diagnostic CLSPD : outil questionnaire

Dans le plan 2018/2019, l'un des objectifs est d'inscrire des temps de prévention des conduites addictives sur les différentes manifestations culturelles et sportives puisque le public cible y est représenté.

Pour cela nous sommes positionnés sur le jeux de St-Jo le 17 juillet 2018 sur le créneau de 18h30-22h00. Nous avons pu compter sur l'association « mouvement vie libre (prévention alcool) et l'association prévention MAIF (prévention sécurité routière).

Le CLSPD a travaillé sur un questionnaire, sur une base de 100 exemplaires, avec pour objectifs :

- être pertinent dans nos actions
- cibler le public pour les prochains ateliers de prévention
- connaître le public pour ajuster nos interventions
- procéder à un mini diagnostic du territoire et le conforter
- améliorer nos outils et ateliers de prévention

Ce mini diagnostic vient conforter l'analyse faite par l'ensemble des partenaires sur la consommation d'alcool notamment chez les jeunes.

Sur 100 questionnaires

94 renseignés

57 majeurs (34 hommes et 23 femmes)

35 mineurs (19 hommes et 16 femmes)

2, âge et sexe non renseignés

35 MINEURS	57 MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - 29 consomment - de plus en plus tôt , 10 ans pour certains - environnement familiales le premier lieu de consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - 51 consomment - une 1ere consommation autour des 15/16 ans - consommation lors des fêtes

2.2.1. Le syndrome d'alcoolisation fœtale

- Les troubles liés à l'alcoolisation fœtale semblent nettement plus fréquents à la Réunion qu'en métropole, avec une mobilisation récente et coordonnée des pouvoirs public

2.3. la santé mentale

[A la Réunion](#)

Le passage à l'acte suicidaire représente un véritable problème de santé chez les jeunes réunionnais. En effet, sur les 750 hospitalisations annuelles pour tentative de suicide, 38% **concernent les 15-24 ans.**

2.4. les violences intrafamiliales à la Réunion en 2017 : (données ORFIV)

La réunion est classées à la 3ème place des régions les plus touchées par les violences conjugales.

- 5 plaintes par jour pour des faits de violences conjugales
- les services de police et de gendarmerie ont enregistrés 2121 faits de violences conjugales
- 5 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex conjoint

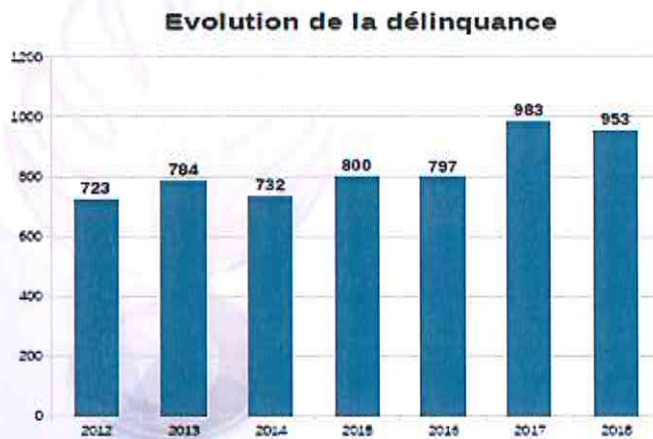
Les violences intrafamiliales, surreprésentées, sont une atteinte forte et durable à la santé, en terme d'orientation l'ARS préconise le repérage, la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales.

III/ LE DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ

3. DONNÉES 2018

La compagnie de gendarmerie de SAINT-PIERRE

Evolution de la délinquance sur la commune de Saint-Joseph



953 crimes et délits constatés en 2018
(-30 faits/ -3.1 % par rapport à 2017)

Taux de criminalité :
Saint-Joseph : 25.3 pour 1000 hab

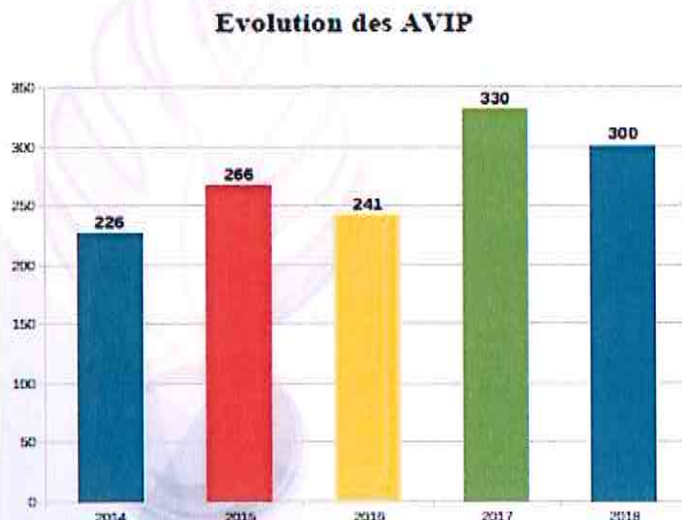
Moyenne département (ZGN) :
33.1 pour 1000 hab

■ DG

Après une forte augmentation de la délinquance générale en 2017 (+17%), la communauté de brigades a connu une baisse des faits constatés de 4,4 %.

La compagnie de gendarmerie de SAINT-PIERRE

Evolution des atteintes à l'intégrité physique des personnes (AVIP)



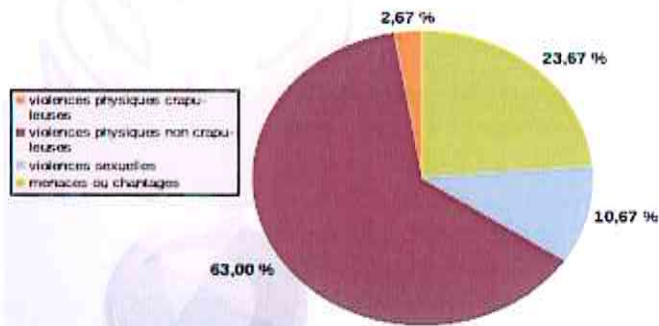
300 AVIP constatées en 2018
(-30 faits/-9.1% par rapport à 2017)

Taux d'élucidation AVIP : 85 %

La compagnie de gendarmerie de SAINT-PIERRE

Evolution des AVIP

Répartition des AVIP en 2018



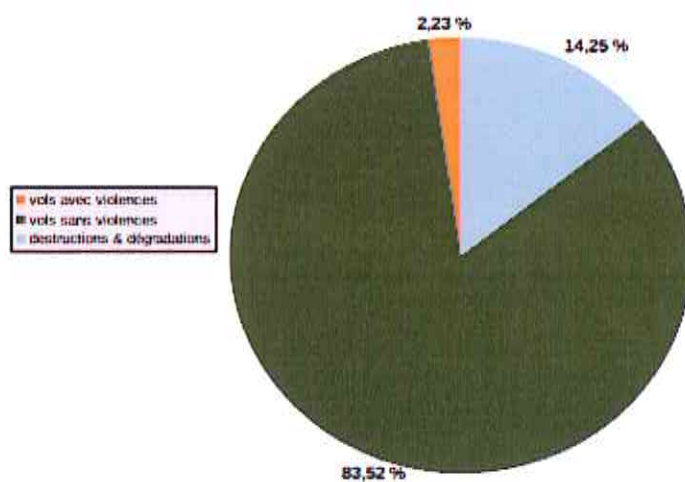
300 AVIP :

- ▶ 8 Violences physiques crapuleuses
- 88 % (-10 faits) par rapport à 2017.
- ▶ 189 Violences physiques non crapuleuses
+5.5 % (+11 faits) par rapport à 2017
- ▶ 32 violences sexuelles
- 25.6 % (-11 faits) par rapport à 2017.
- ▶ 71 menaces ou chantages
+2.9 % (+2 faits) par rapport à 2017

La compagnie de gendarmerie de SAINT-PIERRE

Evolution des AAB

Répartition des AAB en 2018



358 AAB:

- ▶ 8 Vols avec violences.
-55 % (-10 faits) par rapport à 2017.
- ▶ 299 Vols sans violences
+0.3 % (+1 faits) par rapport à 2017
- 64 cambriolages en 2018
(-4.5 % / -3 faits par rapport à 2017)
- 64 vols liés à l'automobile en 2018
(-16.9 % / -13 faits par rapport à 2017)
- 136 vols simples contre des particuliers en 2018
(+18.3 % / +21 faits par rapport à 2017)
- ▶ 51 destructions et dégradations
+13.3 % (+6 faits) par rapport à 2017.

Analyse :

AAB :

S'agissant des atteintes aux biens, la tendance est à la baisse (-7,8%). Les cambriolages ont diminué de 5 %. Les vols simples ont augmenté de 4 % (+7 faits) et les dégradations également de 26,4 % (+ 14 faits).

AVIP : Diminution de 7,1 %. Les violences non crapuleuses sont restées stables (-5 faits) et les crapuleuses ont diminué de 43 %. Baisse notable des violences sexuelles (56 à 38 faits).

Les taux d'élucidations depuis le début de l'année demeurent excellents : 63,4 % contre 63,8 l'année précédente.
 AVIP : 85,5 %, AAB : 22,2 %, EIEF : 73,6 %, IRAS:110,9 %

3.1. En matière de sécurité routière

A la Réunion

Le bilan humain 2017 des accidents corporels de la circulation routière à la Réunion s'établit ainsi :

- 541 accidents corporels dont 45 accidents mortels (8%) soit 47 tués
- 681 usagers blessés dont 387 hospitalisés parmi lesquels beaucoup garderont des séquelles graves.
- 1232 personnes ont été impliquées dans un accident corporel
- 68%des tués sont des usagers vulnérables contre 41 % en métropole
- la part des piétons est deux fois plus élevée dans la mortalité routière à la Réunion (34 % contre 14 %
- Les cyclomotoristes représentent une proportion supérieure à 4 fois le taux nationale
- Les 25 à 44 ans sont sur-représentés dans les accidents
- 83 % des victimes d'accidents mortels sont des hommes
- Les accidents corporels sur les routes départementales ont augmenté de 9 %, autant de blessés qu'en 2016
- Le nombre d'accidents sur la voirie communale connaît une hausse de 6 %, le nombre de blessées une hausse de 3 % et le nombre de tués + 60 %

3.1.1. A saint-Joseph

- **Des portions de route accidentogène**

La route nationale n°2 apparaît particulièrement accidentogène, notamment en section urbaine qui concentre la majorité des accidents corporels. Les taux de victimes graves (tués, blessés et hospitalisés) sont supérieurs sur Saint-Joseph.

	Accidents	Tués	Blessés
2018	20	0	23
2017	23	4	40
2016	11	3	12

Nombre total infractions PR	1071	1062	1175	+ 10,64 %
Nombre infractions graves génératrices ACCR	283	301	325	+8 %
Nombre Infractions Alcoolémie	111	129	128	-0,7 %
Nombre Infractions Stupéfiants	2	9	11	+ 22,2 %
Nombre Infractions Vitesse	46	63	40	- 36,5 %

Analyse

Forte baisse des chiffres de l'accidentologie depuis le début de l'année avec moins d'accidents constatés et surtout aucun accident mortel en 2018.

Beaucoup d'accidents ont lieu le samedi et le dimanche. La part consacrée à la police route a diminué, en passant à 2,49 %.

Pour autant, nous notons une forte hausse de la répression de plus de 10 % qui s'accompagne d'une stabilisation des alcoolémies, d'une augmentation des conduites sous stupéfiants (2 à 9 faits), mais d'une baisse des infractions à la vitesse (36,5%).

3.2. La situation dans le monde scolaire

La commune de Saint-Joseph compte 4 lycées et 3 collèges. Lors d'un groupe de travail thématique, « prévention de la délinquance en milieu scolaire », les chefs d'établissements ont présenté les caractéristiques de leur établissement, avec un état des lieux des problèmes rencontrés.

Il a été constaté :

- Consommation d'alcool et de stupéfiants aux abords des établissements générée par des personnes extérieures, en état d'ébriété et agressives avec le personnel de l'établissement,
- Problèmes internes tels que la violence, le racket et l'alcool,
- Existence d'une minorité d'élèves sous emprise de stupéfiant,
- Problèmes de violences, d'incivilités, d'intrusions de la part de personnes extérieures,
- Certains élèves en situation familiale très difficile ont des comportements qui peuvent se révéler très violents,
- Problèmes de harcèlement favorisés par les réseaux sociaux.

Ces constats donnent l'image d'une jeunesse qui se retrouve en perte de repères, marginalisée, déscolarisée, avec des comportements violents ou dangereux. Des mineurs(e)s qui commettent contre les autres, parfois contre eux mêmes, des actes délictueux.

IV/ LES RÉPONSES APPORTÉES

4. La commune de Saint-Joseph

4.1. La politique de la ville est en charge de la mise en œuvre d'action de proximité de cohésion sociale (social, éducation-culture, accompagnement au logement, santé, prévention de la délinquance, emploi-insertion). Il s'agit d'actions de fonctionnement en complément ou en renfort des politiques publiques pour les quartiers les plus fragiles, dits prioritaires. Les 3 grands quartiers définis comme prioritaires sont :

- Cayenne/Butor/Les Quais, Centre-ville/Cités et Langevin

4.1.2. Programme « Action Cœur de Ville »

- **Objectif du programme** : Piloté au niveau national par le ministère de la cohésion des territoires, « Action Cœur de Ville » doit permettre d'**accompagner les villes moyennes dans leur projet de territoire et créer les conditions d'une redynamisation durable de leurs centres-villes.**

222 villes moyennes retenues au niveau national dont la ville de **Saint-Joseph** (associée à la CASUD) suite à l' appel à projets lancé par l'État en 2018.

- **Convention Cadre pluriannuelle** Action Cœur de Ville de Saint-Joseph validée par le Comité de Projet le 30/08/2018, signée le 15/01/2019 par l'ensemble des partenaires :

- Les bénéficiaires de la convention : Ville de Saint-Joseph/CASUD.
- Les signataires financeurs : État, ANAH, CDC, ACTION LOGEMENT, Conseil Régional, Conseil Départemental.
- Les partenaires signataires : CCIR, CMAR, Association des Commerçants de Saint-Joseph, Association de Gestion du Cœur de Ville, EPFR
- Les autres partenaires : La Poste, le CHU, le groupe SA Excellence, le Conseil du Commerce et des Services de la Réunion
- Convention valide jusqu'au 29/03/2025 ;

Périmètre d'étude : le Grand Centre Ville : espace urbain délimité par la contournante entre Manapany les Bains et la rivière Langevin (quartier de Bois noir)

Les enjeux du projet de territoire sont multiples, il s'agit de :

- conforter/faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville,
- redonner de la force au tissu commerciale et économique,
- favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire,
- améliorer le cadre de vie,
- soutenir la vie locale.

Face à ces enjeux, **six axes sectoriels ont été définis** dans ce programme pour une appréhension globale de la situation du cœur d'agglomération

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ;
- Axe 6 : Faire de Saint-Joseph un centre-ville connecté.

Ces axes thématiques devront intégrer trois axes transversaux qui portent sur :

- l'innovation,
- la transition énergétique et environnementale
- et la promotion de la ville durable et intelligente.

4.1.3. Le monde associatif

La commune de Saint-Joseph dispose d'un tissu associatif dense, composé d'environ 180 associations en activité. Ces associations sont majoritairement à caractère sportif (40%) et culturel (36%). Il existe 5 associations sur la santé, 3 sur le handicap (dont 1 mixte), 15 pour personnes âgées.

Les associations sont présentes sur l'ensemble du territoire, dans les différents quartiers. Néanmoins, l'offre associative est caractérisée par une répartition géographique inégale : plus d'associations dans les quartiers de l'Ouest de la commune, l'Est et les Hauts sont moins bien dotés.

4.2. Les bailleurs sociaux

Suite à la réforme de la politique de la ville, les bailleurs bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en quartiers prioritaires.

Deux conditions s'imposent : avoir signé le contrat de ville et une convention d'utilisation (entretien et gestion du parc immobilier) en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les organismes HLM s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de la qualité de service et à mettre en place des actions spécifiques dans le QPV concerné.

Les champs d'interventions possibles retenus sont les suivants : le renforcement de la présence du personnel de proximité, la concertation / sensibilisation des locataires, et l'animation, lien social, vivre ensemble.

La convention d'utilisation de la TFPB est liée au contrat de ville de Saint-Joseph qui comprend 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Centre -ville /Cités
- Cayenne/ Butor/ Les Quais
- Langevin

Les bailleurs soutiennent les associations œuvrant sur les quartiers tout en mettant un programme d'actions validées en comité pilotage du contrat de ville.

4.3. Les autorités de transport

Deux réseaux de transports sont présents :

- réseau urbain CARSUD (géré par la CASUD),
- réseau inter-urbain CAR JAUNE (géré par le Conseil Général).

Ces réseaux de bus desservent l'ensemble du territoire.

La couverture du territoire par les transports collectifs apparaît complète mais le niveau de l'offre (fréquence, temps de parcours...) reste largement perfectible.

Globalement, les temps perdus sont relativement importants, de l'ordre de 15 à 25% du temps de parcours total d'une ligne. Ils ont donc des conséquences très négatives en matière d'attractivité et de régularité.

80% des déplacements des saint-joséphois sont réalisés au sein du territoire communal ce qui traduit une polarisation vis-à-vis des autres communes et notamment de Saint-Pierre encore peu prégnante bien qu'elle s'accroît

La livraison de la contournante du centre-ville connectée à la RN2 a sensiblement modifié les conditions de déplacements à Saint-Joseph. La réussite de ce projet a résonné bien au-delà du simple contournement facilité de la commune. Il induit notamment :

- Une plus juste répartition modale en centre-ville avec une place prépondérante pour les modes doux et les transports en commun
- Un meilleur traitement des entrées de ville existantes et futures
- Une nécessaire anticipation des conséquences en matière d'attractivité du territoire communal

Les principaux projets en matière de transports concernant Saint-Joseph sont les suivants :

Aménagement de la gare routière actuelle (futur pôle d'échange) et d'une trame de déplacement multimodale (parking automobile, navette à destination du centre ville)

- L'amélioration de la desserte du Campus Sud de l'Université de la Réunion (situé au Tampon) et de l'IUT situé à Saint-Pierre, avec notamment le prolongement de l'itinéraire de la ligne 2 du réseau de la CIVIS depuis les Hauts de Saint-Pierre jusqu'au Campus (étude en cours par les services de la CIVIS) voire la création d'une ligne reliant les deux sites universitaires du Grand Sud.
- Le Projet régional de Trans Eco Express, qui prévoit pour la CASUD, la mise en place d'une ligne de bus expérimentale, qui sera opérationnelle au second semestre 2011. Elle assurera la desserte des villes de l'Entre-Deux, du Tampon, de St-Joseph jusqu'à St-Philippe.

En décembre 2016, un groupe de travail opérationnel a été mis en place par le CLSPD en vue de faire un état des lieux des difficultés rencontrées, et en fonction des compétences de chacun à trouver des pistes d'action afin de sécuriser au mieux la gare routière.

Le projet d'aménagement de la gare routière :

Des travaux d'aménagement pour la sécurisation de la gare routière sont programmés : des travaux de clôture sont prévus pour le mois de juillet avec en parallèle les travaux de résidentialisation de la SEMAC.

- un protocole d'accord relatif à la gestion de la gare routière à intervenir entre la Région, le département, la CASUD et la Commune a été signé.

4.4. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Il a validé en assemblée plénière du 16 mars 2016 son premier plan local d'actions de prévention de la délinquance pour une période de 3 ans (2016/2018) avec comme axes de travail les 3 programmes d'actions du plan national de prévention de la délinquance à savoir : la prévention de la délinquance chez les jeunes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et la sécurité/ tranquillité publique.

La mise en œuvre des différents groupes opérationnels permet de travailler de concert sur les questions liées à la prévention de la délinquance et de la lutte contre la sécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics.

4.5. La police municipale

CADRE LÉGAL : Loi du 15 avril 1999 + divers décrets.

MISSIONS : Prévention et surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques (Article L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

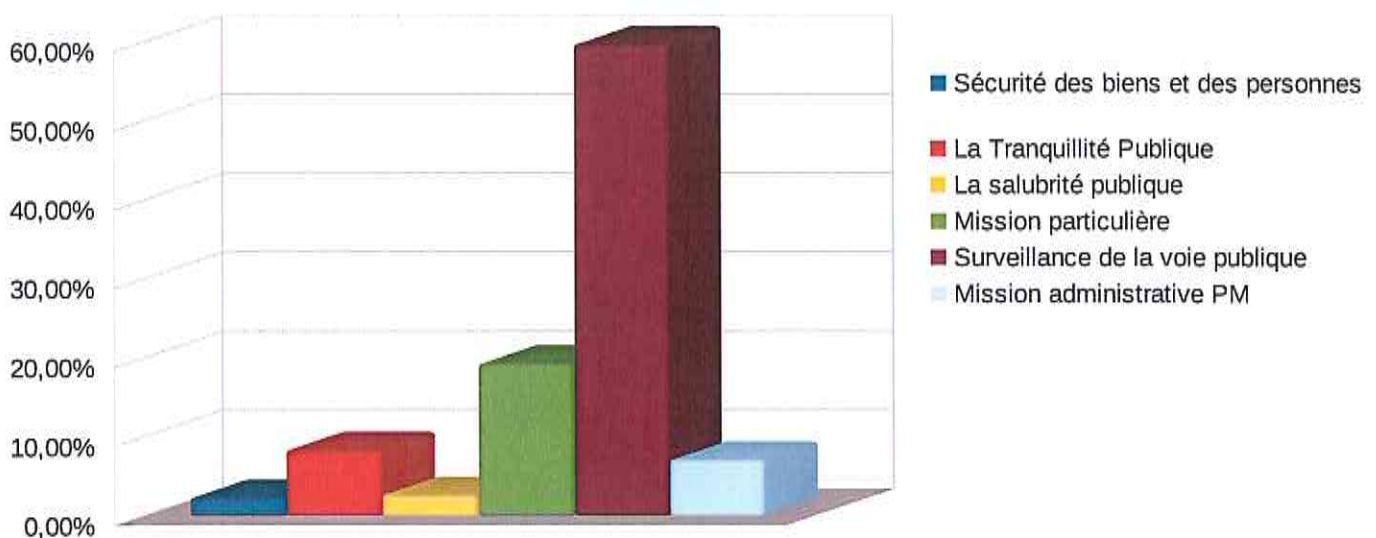
La police municipale compte 8 policiers en 2018 et un agent administratif.
 Elle assure les missions traditionnelles visant à faire respecter les arrêtés municipaux.
 Par sa présence active elle constitue une police de proximité à l'écoute des besoins de la population et participe à la sécurité des personnes et des biens.

6 grandes missions :

- **Sécurité des personnes et des biens** (incivilités, surveillance établissements scolaires, sécurisation des manifestations sur le domaine public, application des arrêtés catastrophes naturelles, événements météorologiques, hospitalisation d'office...)
- **Tranquillité Publique** (nuisances sonores, olfactives, divagation d'animaux, chiens dangereux, troubles du voisinage..)
- **Salubrité Publique** (dépôts d'ordures, brûlage à l'air libre, V.H.U, écoulement d'eaux usées, dengue...)
- **Surveillance de la voie publique** (surveillance générale, PSQ....)
- **Missions particulières** (urbanisme, occupation illégale du domaine public, objets trouvés, police de la route, Opérations Tranquillité Vacances...)
- **Missions administratives** (convocations officielles, attestations diverses, police funéraire...)

interventions PM en pourcentage

2018



4.6. La gendarmerie

La Gendarmerie Nationale compte 27 militaires auxquels s'ajoutent trois gendarmes mobiles, qui se relaie pour des séjours de 3 mois.

La gendarmerie est en première ligne dans la lutte contre la délinquance. Sa principale mission est de veiller à l'exécution des lois, d'assurer la protection des personnes et des biens et de prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance.

Son action est basée sur une présence visible sur le terrain et assure également un travail d'investigation. La présence d'une assistante sociale apporte un accompagnement et un suivi aux victimes de violences intrafamiliales.

4.6.1. La police de sécurité au quotidien (PSQ)

Dans son discours du 18 octobre 2017, le président de la République a confirmé la mise en place d'une police de sécurité au quotidien afin de répondre à la première préoccupation des français : la sécurité.

Le 8 février 2018, le ministre de l'intérieur annonçait la mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien (PSQ). Il s'agit de replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de l'ordre sur le territoire et ainsi de mieux répondre aux attentes et aux préoccupations de la population.

L'objectif pour la communauté de brigade de Saint-Joseph/Petite-Ile : renforcer la présence des force de l'ordre sur la voie publique, améliorer la prise en charge des victimes, densifier le partenariat et la concertation pour trouver des solutions efficaces. La PSQ est partenariale. Elle implique la gendarmerie, l'autorité préfectorale, les élus, les policiers municipaux, le CLSPD, les entreprises, les associations et surtout les citoyens.

4.6.2. En matière d'intervention.

La Communauté de Brigade (COB) intervient de jour comme de nuit sur appel du « 17 ».

Cette capacité d'intervention est renforcée par les gendarmes mobiles et le peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) de Saint-Pierre présent en deuxième partie de nuit (en semaine de 23h00 à 05h00 et le week-end de 00h00 à 06h00).

Mutualisation interne avec la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Saint-Philippe qui peut intervenir jusqu'à Vincendo. En contrepartie, les militaires de la COB de Saint-Joseph pourront renforcer la BTA en cas de nécessité.

4.6.3. Le champ d'investigation (travail d'enquête).

Depuis le mois de février, il a été mis en place « la main courante gendarmerie » permettant d'acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte.

4.6.4. La mise en place de la brigade numérique

La brigade numérique de la gendarmerie est un centre d'appel et de renseignement sur internet situé en métropole qui assure 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 un contact avec les forces de l'ordre depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette.

V/ Recensement des acteurs et des dispositifs existants à Saint-Joseph.

Au-delà de ces outils spécifiques, la commune s'est engagée depuis quelques années dans une politique territorialisée, contribuant à la prévention primaire et secondaire par la mise en place de différents dispositifs.

DOMAINE	DISPOSITIFS ACTEURS	ACTIONS/MISSIONS	PUBLICS
VILLE			
	Point d'Accès aux Droits (PAD)	Démocratiser davantage le droit Apporter des conseils juridiques adaptés Encourager les conciliations	La population
	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	<p>Le Centre Communal d'actions sociales (CCAS) a pour vocation d'assurer la gestion de l'aide sociale qui concerne divers domaines : logement, aménagement, santé, loisirs, insertion, éducation, formation.</p> <p>Il répond :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux besoins sociaux généraux : accueil, aide sociale légale (constitution de dossiers d'aide légale pour les personnes âgées, les personnes handicapées, la CMU...), ... • Aux besoins particuliers : familles et jeunes, personnes âgées et personnes en situation de handicap, personnes en difficultés (service vie sociale/solidarité, hébergement temporaire,...) <p>C'est le « 1^{er} guichet, 1^{ère} soupape à la détresse sociale et aux sollicitations des populations les plus fragilisées ».</p>	La population
	Village Bougé Jeunesse (VBJ)	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les jeunes à la mobilité - Formation/ Concours/ Étude/ Emplois - Mise en place d'activités pour prévenir de la délinquance 	Jeunes 13-35 ans

DISPOSITIFS VILLE	
Éducation	<p style="text-align: center;">Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant - Donner et/ou redonner une place centrale aux parents dans le soutien à la scolarité. - Créer une confiance mutuelle - Trouver une relation plus harmonieuse avec l'école <p style="text-align: center;">Contrat Local de Santé (CLS)</p> <p>Le CLS permet d'articuler : les politiques de santé avec les besoins et les dynamiques locales, en intégrant l'ensemble des déterminants de la santé : logements, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.</p>
Santé	<p style="text-align: center;">Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le contact des enfants ou des jeunes avec les œuvres par la rencontre des artistes et des professionnels culturels - Permettre l'intervention d'artistes ou d'intervenants artistiques, culturels en milieu scolaire - Faire participer les élèves aux manifestations culturelles organisées dans et hors de la commune - Développer la sensibilisation des publics depuis le plus jeune âge - Amener le public à des pratiques artistiques - Développer la dimension intergénérationnelle - Développer le lien entre jeunesse et éducation populaire
Culture	<p style="text-align: center;">Contrat Territoire de Lecture (CTL)</p> <p>Accompagner la collectivité territoriale, les professionnels des bibliothèques, mais aussi le milieu associatif afin d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture, en adaptant les outils et les services.</p>
Cohésion sociale	<p style="text-align: center;">Convention Territoriale Globale (CTG)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'efficacité, la cohérence, et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. - Définir le projet stratégique global du territoire, ses modalités de mise en œuvre à partir d'un diagnostic en associant l'ensemble des acteurs internes et externes
	<ul style="list-style-type: none"> - 6 à 11 ans - 12 à 14 ans Du CP au CM2 : 460 élèves du primaire 6ème;5ème; 4ème et 3ème : 80 collégiens <p>L'ensemble de la population du territoire est concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves et enseignants du 1^{er} et 2nd degré <p style="text-align: center;">Habitants Associations Commune CCAS CDE Élus</p>

<p>Citoyenneté</p>	<p>École ouverte</p>	<p>- Ouverture de l'établissement quelques jours pendant les vacances scolaires</p>	<p>Élèves de CM2 et collégiens</p>
<p>Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)</p>	<p>- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil - Coordonner la politique enfance et jeunesse - Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société</p>	<p>Les enfants de 0 jusqu'à 17 ans et leurs parents</p>	
<p>Conseil Municipal des Enfants (CME) Conseil Municipal des Collégiens et des lycéens (CMC-CML)</p>	<p>Le CME permet aux enfants : - de s'exprimer, - de donner leur avis - d'être informés - d'être consultés sur des projets, - de proposer des idées pour améliorer la ville - de mener ensemble des actions - de participer à la vie de la cité - de travailler sur des projets avec les élus adultes</p>	<p>Enfants de CM1 et CM2 et résidant à Saint-Joseph</p> <p style="text-align: center;">VBJ</p>	
<p>ÉDUCATION</p>			
<p>Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)</p>	<p><u>Missions de prévention :</u> Accompagnement médiateur, repérer les jeunes en difficulté, entretien, suivi du problème, déterminé le professionnel qui peut l'aider - Prévenir de décrochage scolaire - Travailler l'écoute, et la relation avec certains parents - Ouvrir un espace « exposition » pour que les parents puissent avoir un aperçu du travail effectué par leurs enfants lors des activités - Remobiliser autour des savoirs, savoir être, savoir faire - Mettre en œuvre des projets en alternance, confrontation à la vie en entreprise - Travailler sur des projets professionnels pour trouver un emploi - S'ouvrir à d'autres filières</p>	<p>16 à 25 ans (majoritairement des 16 à 18 ans). Particularité : reçoit des jeunes de toute l'Académie (en effet, le Lycée Paul Langevin accueille des élèves de toute l'île).</p>	

	<p>Comité d'Éducation à la Santé et Citoyenneté (CESC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'éducation à la citoyenneté - préparer le plan de prévention de la violence - proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion - définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives 	<p>Collégiens - lycéens</p>
	<p>Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)</p>	<p>La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.</p>	<p>Le collège Joseph Hubert est tête de réseau d'éducation prioritaire : 6 écoles (dont 1 maternelle) attachées) - Le collège de la Marine de Vincendo : 9 écoles (maternelles et primaires)</p>
	<p>Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les parents dans leurs rôles et compétences au sein de la famille - Mettre en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents - Accompagner les parents dans l'insertion sociale et professionnelle 	<p>Tous les parents (mixité sociale) - Parents actifs - Parents demandeurs d'emploi</p>
	<p>Centre d'Information et d'Orientation (CIO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil individuel - Construction de projet de vie - Procédures d'orientation d'aide à la réussite des élèves (adaptation et persévérance scolaire) - Informations collectives des équipes pédagogiques, des élèves et des parents 	<p>- Élèves et parents d'élèves du secondaire - Adultes</p>

INSTITUTIONS	
Conseil départemental	<p>Le Conseil Départemental dispose d'un groupement d'unité territoriale dont les missions relatives au cadre d'intervention du service social polyvalent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention et la lutte contre l'exclusion sociale, - la prévention et la protection de l'enfance , - la prévention des inadaptations, - l'aide et accompagnement des personnes en difficulté.
EMPLOI / INSERTION	
Le Pole Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - recherche d'emploi (prestations spécifiques et soutien financier pour les déplacements nécessaires), - entrée en formation (financée par le Pôle Emploi avec rémunération du stagiaire - soutien pour les déplacements, l'hébergement et la restauration), - la reprise d'emploi (soutien financier pour les déplacements nécessaires).
Mission Locale Sud (MLS)	<ul style="list-style-type: none"> - aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale - la journée d'insertion citoyenne en partenariat avec la Ville (porteuse du projet) : apporter des réponses concrètes aux jeunes sur leur besoin d'insertion autour de la formation, l'emploi, la création d'activité, la mobilité, le concours et la citoyenneté. - Alon Koz Santé (AKS)
Équipe sociale de proximité	<p>L'action consiste à assurer une présence éducative et sociale au sein des quartiers prioritaires, l'objectif est de créer un climat de confiance avec le public cible et la population de Saint Joseph, dans les lieux qu'ils fréquentent quotidiennement : la gare routière, la passerelle piétonne</p> <p>Via le travail de rue, l'Équipe Sociale de Proximité apporte quotidiennement une écoute attentive à des personnes vulnérables tels que des jeunes en difficultés, des chômeurs de longue durée, des personnes sans couverture sociale et donc sans accès aux soins de santé, des personnes en situation de sans-abrisme, des familles en demande d'un soutien éducatif, dans le but de les orienter ou réorienter vers les institutions adéquates.</p>

Tout public

Tout public

Jeunes de 16 à 25 ans

Tout public

PRÉVENTION/SANTÉ

<p>Prévention</p>	<p>Point Info Santé</p>	<p>Des lieux d'accueil et de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'écoute, l'information et l'orientation du public - la remise de documentations - l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé - la mise à disposition d'outils d'animation en matière d'éducation à la santé 	<p>Les familles, les jeunes et les personnes âgées à la recherche d'informations</p> <p>-</p> <p>Des professionnels souhaitant mettre en place une action de prévention et d'éducation pour la santé</p>
<p>CONTRAT LOCAL DE SANTÉ</p>	<p>ANPAA 974</p>	<p>Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie</p> <p><u>Prévenir les risques et réduire les dommages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation - l'information - la réduction des risques - le développement des compétences psychosociales <p><u>Accompagner et soigner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des consultations individuelles ou groupales - des groupes à visée thérapeutique - des consultations jeunes consommateurs - des consultations de proximité, notamment en milieu carcéral 	<p>Tout public</p>
	<p>Planning Familial</p>	<p>Combattre les inégalités sociales et les oppressions et agir pour le changement des mentalités et des comportements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous. - lutter contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont elles sont l'objet. 	<p>Collégiens</p> <p>-</p> <p>Lycéens</p>

	<p>Sid' Aventure</p>	<p>Renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle et prévenir les risques liés à la sexualité : informer, sensibiliser les jeunes et favoriser l'accès à la contraception.</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'éducation à la vie affective et sexuelle en faveur des jeunes en milieu scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information et de sensibilisation des élèves réalisées en binôme par Sid'Aventure dans les classes de secondes des établissements scolaires identifiés sur la commune. Le contenu du programme est construit sur la base de référentiels et est adapté à l'âge des élèves. • Écoute et accompagnement des élèves par des animateurs (dispositif adultes-relais). 	<p>Collégiens - Lycéens</p>
	<p>Mouvement Vie Libre</p>	<p>L'Association Mouvement <i>Vie Libre</i> accompagne les personnes, à sortir de l'alcoolisme par des actions de prévention et d'aide avant, pendant, après les soins.</p> <p><u>Prévention et information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les risques liés aux conduites addictives • Développer des actions de prévention sur les risques liés à la consommation d'alcool • Faciliter l'accès à une prise en charge sanitaire et sociale adaptée - public : par des réunions d'information, tenu de stands, de diffusion de journaux et de documents spécialisés. - dans le monde carcéral : l'association développe une action importante dans les prisons. 	<p>Élèves du primaire Collégiens et lycéens Familles Adultes</p>
	<p>Café des parents</p>	<p>L'objectif de ces ateliers est de donner aux parents des pistes pour faire des choix cohérents et respectueux de l'enfant, de les conforter dans leur rôle de parent, de les valoriser, de les aider à se sentir mieux, d'apporter du positif dans leur vie, de savoir apprivoiser leurs émotions</p>	<p>Parents</p>

PARTIE 2

ORIENTATIONS

-

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5. Les orientations et objectifs opérationnels

3 axes stratégiques et 18 objectifs opérationnels :

AXE 1. Prévention de la délinquance et de la récidive.

Priorité 1.1. Coordonner les actions de prévention : suivi individualisé

Priorité 1.2. Développer l'éducation routière

Priorité 1.3. Prévenir les conduites à risque

Priorité 1.4. Développer les actions de prévention à travers la pratique sportive, la culture et les loisirs

Priorité 1.5. Prévenir la récidive

Priorité 1.6. Prévenir la délinquance en milieu scolaire

Priorité 1.7. Soutenir la parentalité

AXE 2. Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes.

Priorité 2.1. Coordonner les actions de prévention des violences intrafamiliales

Priorité 2.2. Coordonner un réseau « relais VIF »

Priorité 2.3. Mobiliser le tout public

AXE 3. Sécurité et tranquillité publique

Priorité 3.1. Coordonner les actions en matière de tranquillité publique

Priorité 3.2. Prévenir les violences dans les espaces publics

Priorité 3.3. Prévenir les actes de délinquance

AXE 4. Prévention de la radicalisation

Priorité 4.1. Les modalités de repérage

Priorité 4.2. Sensibilisation et formation des acteurs

priorité 4.3. Mise en œuvre d'actions collectives de prévention

PARTIE 3

CHAMPS D' ACTIONS

PLAN LOCAL D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2019 – 2021

6.1. Prévention de la délinquance chez les jeunes

<p>1.1. Coordonner des actions de prévention : suivi individualisé</p> <p>Objectifs poursuivis 2016/2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les rencontres entre l'ensemble des partenaires impliqués pour assurer le suivi du public - Recenser et évaluer les besoins des publics visés tels que les adolescents, les jeunes majeurs - Coordonner les actions conduites en matière de lutte contre la récidive et assurer le suivi des orientations. - Participer au développement d'actions dans les matières suivantes : accompagnement à la parentalité, prévention des conduites à risque, prévention des violences sexistes, actions éducatives. 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du groupe de suivi individualisé
<ul style="list-style-type: none"> - Apporter à des situations individuelles des réponses coordonnées dans le champ de la prévention en mobilisant tous les acteurs concernés - Recueillir des situations qui seront exposées aux groupes - Limiter les conséquences des actes et prévenir la récidive - Apporter une réponse aux situations exposées - Avoir une bonne connaissance des situations pour une meilleure prise en charge globale 	
<p>1.2 Développer l'éducation routière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire passer aux enfants de CE2 âgés entre 8-9 ans leur « Permis Piéton », par des mises en situation et un jeu de questions-réponses. - Enseigner les règles de circulation piétonne. - Organiser des manifestations publiques sur le thème de la sécurité routière - Rédiger des articles à visée pédagogiques sur le site internet de la ville ou sur le journal municipal - Organiser une manifestation incluant des activités une fois /an 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre d'actions en matières de sécurité routière dans les écoles primaires - Mettre en place des journées « sécurité routière » en faveur du tout public - Mettre en œuvre un village sécurité routière en faveur des lycéens voir collégiens

<p><u>1.3 Prévenir les conduites à risque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les publics aux dangers liés à l'usage de tous les produits psychoactifs, aux effets de l'alcool sur les comportements - Créer du lien avec les jeunes en individuel et en collectif avec des intervenants spécialisés et formés - Mener des actions de prévention concertées avec les débiteurs d'alcools - Sensibiliser et former les professionnels autour des addictions - Mettre en œuvre des actions collectives et individuelles autour des addictions - Conforter la chartes de bonnes conduites et la faire vivre - Prévenir la consommation d'alcool et de stupéfiants aux abords des établissements scolaires, des équipements sportifs et des lieux de regroupement par la présence de personnel. - Communiquer, informer, sensibiliser le public sur la problématique alcool/tabac/cannabis - Développer et conforter une présence sur les différentes manifestations 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la prévention autour des addictions : jeux, réseaux sociaux, nouvelles drogues - Intervenir dans les écoles primaires, public spécifique(type mission locale) - Travailler sur la discrimination, le harcèlement en lien avec l'orientation sexuelle (LGTB) - Réfléchir sur un programme d'actions annuelles ou pluriannuelles en lien avec les établissements - Programmer des actions de prévention LGBT, orientation sexuelle, prévenir le harcèlement et la discrimination - Poursuivre les contrôles des débits de boissons
<p><u>1.4 Développer des actions de prévention à travers la pratique sportive, la culture, les loisirs...</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'adhésion des jeunes autour d'un projet collectif. - Renforcer l'écoute pour mesurer et anticiper les éventuels risques de marginalisation - Accompagner les jeunes dans leur quotidien sur leurs valeurs de solidarité, de respect et de citoyenneté - Responsabiliser le jeune tout en valorisant son savoir-être, son savoir-faire et ses savoirs - Proposer des temps de vie collective et de prévention - Repérer les situations particulières et proposer un accompagnement adapté 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions existantes - Développer les activités de loisirs en faveur du jeune public
<p><u>1.5 Développer et diversifier les mesures TIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les Travaux d'Intérêt Général existants - Approcher les établissements ou les associations susceptibles d'accueillir les tiggistes en lien avec le SPIP et le CLSPD - Développer et diversifier l'offre de réponses aux infractions par une implication de la collectivité territoriale - Favoriser l'insertion professionnelle afin de prévenir la récidive à travers différents types d'actions et dispositifs (service civique, chantiers d'insertion...) 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à diversifier l'offre - Développer les actions collectives

<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de réponses aux infractions par une implication de la collectivité, des associations, des bailleurs sociaux - Mettre à la disposition des magistrats (Procureur, juge de l'application des peines) une palette plus importante de TIG (en nombre et en nature) 	
<p>1.6 Prévenir la délinquance en milieu scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les problèmes rencontrés par les jeunes - Prévenir les risques liés à tous types de violences - Rapprocher gendarmes et jeunes afin que des liens de confiance et de mutuel respect s'installent, - Développer les approches de prévention partenariale au sein des établissements scolaires portant sur les incivilités et les violences dans les écoles primaires, - Développer les projets de sensibilisation, 	<p style="text-align: center;">2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir sur des sanctions alternatives à l'exclusion d'un élève - Travailler sur un plan d'actions de prévention au sein des établissements
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des séances d'information auprès des élèves selon les thématiques repérées par les directeurs d'école par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) 	
<p>1.7 Soutenir la parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien du CLSPD à la mise en œuvre des café des parents 	<p style="text-align: center;">2019/2021</p> <p>Proposer aux parents des informations en lien avec la prévention proposée aux jeunes au sein des établissements</p>

6.2. Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

	2019/2021
<p>2.1 Coordonner les actions en matière de violences intra familiales</p> <p>Objectifs poursuivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et évaluer les besoins des différents publics, - Développer des projets de coordination, - Recenser les dispositifs et les actions existants susceptibles d'être mobilisés à l'échelon communal ou intercommunal, - Mettre en œuvre, suivre et articuler les dispositifs et les actions. <p>2.2 Coordonner un réseau « relais VIF »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre le réseau de professionnels avec des rencontres d'échange de pratiques ou traitements sous forme de conférences de questions spécifiques. - Favoriser la complémentarité du partenariat afin de développer une culture partagée de la démarche de lutte contre les violences intrafamiliales - Rendre le réseau d'aide et de protection lisible et accessible aux personnes victimes de violences conjugales et aux professionnels 	<p>Champs d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le groupe <p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les objectifs du plan précédent
<p>2.3 Mobiliser / informer le grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions afin de mobiliser le tout public autour de la problématique des violences intrafamiliales et conjugales dans les structures de proximité en s'appuyant sur le relais VIF - Organiser des rencontres/débats avec des intervenants, des professionnels de santé, les institutions, les associations et le public, sur les thèmes liés aux violences intrafamiliales, - Diffuser l'information sur tout type de supports, - Multiplier la mise en place des journées thématiques de proximité - Intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les différentes manifestations culturelles et sportives de la ville - Amener les nouvelles générations à adopter des modèles relationnels fondés sur la communication non-violente dans le respect des droits de la personne, les responsabilités individuelles et le respect des différences - Développer un lieu d'accueil et de ressources avec une équipe dédiée - Améliorer le premier accueil et renforcer les protections - Prévenir des violences par la sensibilisation et l'éducation - Accompagner les victimes 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'égalité homme/femme - Proposer des interventions dans les lieux de proximité en lien avec les partenaires - Proposer des activités supports (pièce de théâtre, film...)

6.3. Sécurité et tranquillité publique

<p><u>3.1. Coordonner les actions en matière de tranquillité publique</u></p>	
<p>Objectifs poursuivis 2016/2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un socle de réflexion commun aux différents partenaires, - Alimenter les propositions d'amélioration sur la sécurité de l'espace public, - Définir un plan d'actions, - Faire le suivi des actions arrêtées. 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le groupe de travail sécurité et tranquillité publique
<p><u>3.2. Prévenir les violences dans les espaces public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires et des espaces publics par des mesures préventives et dissuasives - Accentuer la présence de patrouilles de la gendarmerie et de la police municipale aux abords des établissements scolaires - Favoriser les contacts entre les chefs d'établissements scolaires et les correspondants gendarmerie - Trouver un moyen de toucher les jeunes désœuvrés - Développer un contact avec les usagers - Lutter efficacement contre les vols et infractions en développant la prévention par une sensibilisation des victimes potentielles - Prévenir les incivilités (nuisances sonores...) - Compléter et diffuser des informations utiles via le site internet de la ville de Saint-Joseph, sur les problématiques liées à la sécurité et à la prévention - Dispenser des conseils et bonnes pratiques citoyennes et responsables, - Sensibiliser via des campagnes de prévention (type affiches, flyer, page WEB...) - Relayer à la population des besoins courants d'informations, de prévention - Développer la vidéoprotection, pour l'élucidation des faits et la dissuasion - Renforcer la sécurité sur les espaces publics - Lutter contre le sentiment d'insécurité 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions existantes - Conforter la prise en charge sociale du public en grande difficulté - Poursuivre et renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires (élargir le dispositif parents acteurs aux autres collèges)
<p><u>3.3. Prévenir les actes de délinquance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter efficacement contre les vols et infractions en développant la prévention par une sensibilisation des victimes potentielles - Prévenir les incivilités (nuisances sonores...) - Compléter et diffuser des informations utiles via le site internet de la ville de Saint-Joseph, sur les problématiques liées à la sécurité et à la prévention 	<p>2019/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions existantes

- Dispenser des conseils et des bonnes pratiques citoyennes et responsables
- Sensibiliser via des campagnes de prévention (type affiches, flyer, page WEB...)
- Relayer à la population des besoins courants d'informations, de prévention
- Développer la vidéoprotection, pour l'éclaircissement des faits et la dissuasion
- Renforcer la sécurité sur les espaces publics
- Lutter contre le sentiment d'insécurité

6.4. Prévention de la radicalisation

<p>4. 1. Modalités de repérage</p>	<p>Objectifs poursuivis 2016.2018</p>	<p>2019.2021</p>
<p>- Mettre en œuvre un groupe opérationnel dédié qui doit permettre d'identifier, de manière complémentaire, de structurer une démarche locale de repérage et de prise en charge individualisée.</p>	<p>Poursuivre le plan et les actions supports</p>	
<p>4. 2. Sensibilisation et formation des acteurs</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser le partenariat tant institutionnel qu'associatif - Sensibiliser des acteurs associatifs et institutionnels - Développer un plan de formation sur les valeurs de la République et laïcité 		
<p>4. 3. mise en œuvre d'actions collectives de prévention</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - S'attacher aux champs de la prévention primaire et secondaire (la prévention tertiaire relevant uniquement de l'autorité judiciaire) - Mettre en place des mesures de droit commun : protection de l'enfance, prévention de la délinquance et le soutien à la parentalité 		

PARTIE 4

LA GOUVERNANCE

7. La gouvernance locale

Le plan local de prévention de la délinquance s'inscrit dans le cadre légal prévu par les textes législatifs et réglementaires et tient compte des spécificités locales qui justifient la mise en place de modes opératoires adaptés.

Le Maire anime et coordonne la politique de prévention de la délinquance, dans le cadre défini par la loi du 5 mars 2007. Cette loi prévoit également que le préfet associe le maire à la définition des actions de lutte contre l'insécurité et l'informe régulièrement des résultats obtenus. Ces compétences s'exercent sous réserve des pouvoirs propres de l'autorité judiciaire. Ainsi, le code de procédure pénale prévoit, en application des articles 31 et 39, que le procureur de la République exerce l'action publique et requiert l'application de la loi auprès des juridictions instituées au siège du Tribunal de Grande Instance. Dans son article 39-1, le procureur de la République veille à la prévention des infractions à la loi pénale et à cette fin, il anime et coordonne aussi dans le ressort du Tribunal de Grande Instance la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire.

Le Préfet, le Maire et le Procureur ont donc vocation à être signataires de la stratégie en application des textes.

7.1. Les groupes opérationnels

La mise en œuvre du plan local d'un ou de plusieurs des trois programmes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance doit aboutir à la constitution de groupes opérationnels.

- Article 1. 3 de la loi du 5 mars 2007
- Article 45 de la loi du 14 mars 2011
- Article 36 de la loi du 15 août 2014
- Article L.132-5 du Code de la sécurité intérieure (CSI)

La mise en œuvre du plan local d'actions de prévention de la délinquance suppose une gouvernance opérationnelle. Les «groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique» ou «groupes opérationnels» des CLSPD en sont les principales instances.

Pour la mise en œuvre des actions prévues dans le présent plan local de prévention de la délinquance, 3 groupes de travail seront mis en place :

1. Groupe opérationnel consacré aux jeunes exposés à la délinquance – Prévention délinquance. Chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de l'objectif opérationnel
2. Groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes. Chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de l'objectif opérationnel 2.
3. Groupe opérationnel consacré à l'amélioration de la tranquillité publique
Chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de l'objectif opérationnel 3.

Les groupes se réunissent, en principe, au trimestre.
Ils sont composés des partenaires engagés dans les actions qui font l'objet des travaux.
Ponctuellement, d'autres acteurs peuvent y participer.

7.2. Le Conseil plénier et le Conseil restreint

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance reste l'instance d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques communes.

- Article 13 de la loi du 5 mars 2007
- Article L.132-4 du CSI

« Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an. Il se réunit de droit à la demande du préfet ou de la majorité de ses membres. »

Il a pour vocation de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance, de faire le bilan des actions conduites et de définir les grandes orientations du CLSPD.

Le Comité restreint constitue l'instance exécutive.

- Article 1. du décret du 23 juillet 2007

L'article D.132-9 du Code de la sécurité intérieure prévoit que le CLSPD se réunit « en formation restreinte » en tant que de besoin ou à la demande du préfet de département dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

La formation restreinte peut, par exemple, être réunie pour assurer le pilotage des différents groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique, proposer des orientations et des diagnostics, évoquer des événements particuliers ou urgents, piloter un dispositif d'évaluation des actions menées.

7.3. L'équipe du CLSPD

Enfin, pour garantir le bon fonctionnement et l'articulation de toutes ces composantes, le chef de service de la police municipale anime le CLSPD sous l'égide du Président.

En outre, il sera assisté :

- d'une coordonnatrice, agent de développement de la prévention de la délinquance,
- de deux adultes-relais

La coordonnatrice a essentiellement pour mission :

- de faire fonctionner les instances partenariales locales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle coordonne ainsi le CLSPD et la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- d'animer le réseau partenarial à travers des groupes de travail de nature variée qui permettent de mobiliser les acteurs du territoire autour de thématiques, d'améliorer grâce au partage des informations, dans le respect du cadre déontologique, les prises en charge des situations individuelles repérées ;
- d'impulser et d'évaluer des actions décidées dans le cadre du plan local ;
- d'accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance.

7.4. Les plans d'actions annuels et l'évaluation

Chaque année, un plan d'actions précis sera élaboré en lien avec le Contrat de Ville pour les quartiers prioritaires définis par la Politique de la Ville. Il permettra de rendre opérationnels les objectifs visés dans la stratégie et servira de support à la demande de subventions des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et/ou Contrat de Ville.

Un travail de rapprochement avec la préfecture est souhaitable afin de mettre en cohérence le plan d'action et les moyens de droit commun et FIPD dédiés.

Des indicateurs d'évaluation seront prévus pour chaque action.

Il s'agit :

- d'indicateurs d'activités permettant de s'assurer de la réalité de la mise en œuvre de l'action,
- d'indicateurs de résultats permettant d'apprécier l'impact de l'action conduite.

Chaque année, une évaluation globale (délinquance, actions mises en œuvre, fonctionnement) sera effectuée pour être présentée et discutée en assemblée plénière.

7.5. La Durée

La présente stratégie est conclue pour une durée de 3 ans (2019-2021).

PARTIE 5

LES SIGNATAIRES

**LES SIGNATAIRES DU PLAN LOCAL
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
DE SAINT-JOSEPH
2019/2021**

Le Sous-Préfet

Le Procureur de la République

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph

Saint-Joseph, le

PARTIE 6

LES SIGLES

SIGLES

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

API : Allocation Parent Isolé

ARML : Association Régionale des Missions Locales

ARS : Agence Régionale de Santé

BPDJ : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile

CASUD : Communauté d'Agglomération du Sud

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDDEF : Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

CESC : Comité Éducation à la Santé et à Citoyenneté

CIVIS : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud

CLEA : Contrat Local Éducatif Artistique

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLS : Contrat Local de santé

CSI : Code de la Sécurité Intérieure

CTG : Contrat de Territoire Global

EAV : Emploi d'Avenir

FIPD : Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance

LES : Logements Évolutifs Sociaux

LLTS : Logements Locatifs Très Sociaux

IRIS : Îlot Regroupé pour l'Information Statistique

MPT : Maison Pour Tous

PEDT : Projet Éducatif Territorial

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PRU : Programme de Renouvellement Urbain

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSO : Revenu Solidarité

SPIP : Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TIG : Travaux d'Intérêt Général

VIF : Violences Intrafamiliales

ANNEXES

Annexe 1

Délibération du conseil municipal du 11 avril 2016 – approbation du plan de prévention de la délinquance 2016.2018

Annexe 2

Plan de prévention de la radicalisation

Annexe 3

Délibération du conseil municipal du ... - approbation du plan de prévention de la radicalisation